

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/9

18 mai 1998

(98-1967)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

## BANQUE MONDIALE

Déclaration distribuée par M. Masood Ahmed  
Vice-Président et Chef du Réseau pour la lutte contre la pauvreté  
et pour la gestion économique  
(en qualité d'observateur)

Au nom de la Banque mondiale, je tiens à rendre hommage à l'OMC à l'occasion de sa deuxième Conférence ministérielle et du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. La première réunion ministérielle, à Singapour, était un événement historique qui consacrait la décision de la communauté mondiale de continuer à renforcer le cadre de la coopération internationale. Cette deuxième Conférence est tout aussi importante, car elle est l'occasion pour les Membres de réaffirmer leur adhésion à un système de commerce mondial largement ouvert et de lancer un programme de travail visant à mettre en oeuvre des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection.

Au cours des 50 dernières années, le GATT puis l'OMC ont édifié un système de commerce mondial unique en son genre qui tisse entre tous les pays du monde des liens toujours plus étroits et auquel chacun a la possibilité de participer. Ce système est fondé sur des principes simples comme l'économie de marché et la non-discrimination, qui se sont avérés être de puissants facteurs de développement économique et de progrès humain.

ce La Banque mondiale est fière d'avoir été l'un des partenaires de l'OMC au cours de cette période de

'OMC. Entre 1981, année où elle a commencé à consentir des prêts en faveur de réformes, et 1994, année où l'Acte final du Cycle d'Uruguay a été signé, la Banque a accordé 238 prêts à l'ajustement macro-économique pour soutenir une réforme du commerce ou de la politique de change. Ces prêts ont aidé 75 pays en développement à mettre en place des réformes commerciales qui ont affecté plus de 500 milliards de dollars d'importations en 1993.

Par ailleurs, d'autres progrès ont été réalisés au niveau multilatéral. Grâce à la libéralisation à laquelle on est parvenu dans le cadre du Cycle d'Uruguay les recettes mondiales réelles ont augmenté de quelque 200 milliards de dollars et l'amélioration des règles du système commercial convenue au cours de ces

en développement à préparer leurs offres dans le domaine des télécommunications. L'Accord sur les technologies de l'information a montré que le nouveau système de l'OMC est capable de faire des progrès rapides dans des domaines nouveaux où la technologie évolue vite et où les politiques ne sont pas encore figées.

On est tenté de penser que l'OMC devrait continuer à accumuler d'importantes victoires sectorielles de ce type sans prendre la peine de se lancer à nouveau dans un vaste cycle de négociations. Effectivement, pourvu que l'on parvienne à libéraliser les échanges, peu importe le moyen utilisé. Il n'est toutefois pas du tout certain que cette approche sectorielle puisse continuer à porter ses fruits. L'OMC est une entreprise fondée sur la coopération entre des nations souveraines, qui fonctionne sur le principe

technique, tant de sa propre initiative qu'en coopération avec les Etats membres et les organisations partenaires.

Pour terminer, je voudrais souhaiter aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce le plus grand succès dans leurs délibérations au cours de cette importante réunion qui jouera un rôle crucial dans l'élaboration du programme de travail des politiques commerciales du prochain millénaire.

---